



EET-REN JARDUEREN BILDUMA
COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE L'OPLB

2008ko irailaren 10eko egoera

L'état des lieux au 10 septembre 2008

SOMMAIRE

1. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT DU BASQUE ET EN BASQUE.....	3
1.1. LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	3
1.2. LA STRUCTURATION QUALITATIVE DE L'ENSEIGNEMENT	5
1.3. LA PRODUCTION DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	7
1.4. LES PROJETS LINGUISTIQUES DÉVELOPPÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	8
2. LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'EUSKADI.....	8
2.1. LE FONDS COMMUN ET L'APPEL À PROJETS	9
2.2. L'ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE.....	9
3. LES PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONS ET OPÉRATEURS PUBLICS	11
3.1. LES CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET LE RÉSEAU DES TECHNICIENS DE LA LANGUE.....	11
3.2. LE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL, LA CAF DE BAYONNE ET LA MSA SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	14
3.3. LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION LINGUISTIQUE CO-GÉRÉ AVEC L'UNIVERSITÉ.....	15
3.4. LE PARTENARIAT ÉTABLI AVEC L'ARPEL ET L'ICB EN MATIÈRE D'ÉDITION.....	17
3.5. LE SOUTIEN À UN PROJET DE RECHERCHE DU CENTRE IKER.....	18
4. LES OUTILS ET OPÉRATIONS DÉVELOPPÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE	19
4.1. LA RÉCEPTION DE LA CHAÎNE BASCOPHONE ETB1 EN PAYS BASQUE DE FRANCE	19
4.2. LA PLATEFORME INTERNET.....	20
4.3. LES ACTIVITÉS RELATIVES À LA QUALITÉ DE LA LANGUE	20
4.4. L'AIDE À LA PROFESSIONNALISATION DES OPÉRATEURS ASSOCIATIFS.....	21
4.5. LA CAMPAGNE DE PROMOTION DES MÉDIAS BASCOPHONES	21
4.6. PROMOTION DE L'OFFRE ÉDITORIALE EN LANGUE BASQUE DESTINÉE AUX 0-5 ANS.....	22

L'adoption en décembre 2006 du Projet de Politique Linguistique a marqué une étape décisive dans la structuration d'une politique publique en faveur de la langue basque.

Ce document dote désormais l'OPLB d'un cadre de référence pluriannuel qui fixe les orientations pour chacun des 12 chapitres retenus et précise les axes de travail à développer.

Ce Projet Cadre permet dans le même temps la construction de partenariats avec les opérateurs publics et privés qui souhaitent également s'associer à la mise en œuvre de cette politique publique.

2007 a constitué l'année 1 de cette mise en œuvre et de la nouvelle organisation budgétaire qui fixe les enveloppes financières en distinguant les projets développés par l'OPLB, les projets développés par les collectivités locales et autres opérateurs publics, et les projets développés par les associations et autres opérateurs privés.

Le budget de l'année 2008 synthétisé par le graphique ci-joint (**cf. Document n°1**) avait fait l'objet d'une présentation détaillée lors de l'Assemblée Plénière du Comité Consultatif du 16 janvier 2008.

L'objet de ce compte-rendu vise plutôt à rendre compte de l'ensemble des activités développées par l'OPLB, via la présentation des outils qui ont été progressivement installés depuis sa création et dans certains cas, des premières évaluations que l'on peut en tirer.

1. Le dispositif de concertation avec l'Education Nationale sur l'enseignement du basque et en basque

L'enseignement du basque et en basque s'inscrit, avec d'autres enjeux (médias, petite enfance, usage social de la langue, sensibilisation,...), au cœur de ce Projet de Politique Linguistique, car il constitue désormais le vecteur majeur de l'apprentissage de la langue par les jeunes générations. La prise en compte de la dimension stratégique de l'enseignement du basque à l'école s'appuie d'une part sur la participation officielle du Ministère de l'Education Nationale au Conseil d'Administration de l'OPLB et à son financement, et d'autre part, sur la convention signée entre le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le Ministère de l'Education Nationale le 26 novembre 2004.

Cette convention, qui n'a pas à ce jour d'équivalent en France dans le domaine des langues régionales, présente la particularité d'ouvrir un champ précis et ambitieux à la concertation des acteurs publics sur les questions relatives à l'enseignement sans modifier la répartition des compétences exercées par chacun.

Depuis la signature de cette convention, les travaux développés par l'Office Public de la Langue Basque dans le domaine de l'enseignement du basque ont porté sur les quatre thèmes suivants :

- Le développement de l'offre d'enseignement
- La structuration qualitative de l'enseignement
- La production de matériel pédagogique
- L'aide aux projets linguistiques des établissements

1.1. Le développement de l'offre d'enseignement

" Concevoir et proposer la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité et proposer, sur ces bases, une carte des enseignements de et en langue basque " constituait sans nul

doute une des missions les plus innovantes parmi celles que les signataires de la convention avaient confiées à l'Office Public de la Langue Basque.

Ce chantier a été prioritairement lancé au cours de l'année 2005 à l'issue d'un travail très précis de diagnostic sur la situation de l'enseignement du basque et en basque en nombre d'élèves scolarisés, par secteur géographique, par filière (Public, Enseignement Catholique, Seaska), par niveau d'enseignement (école, collège, lycée) et par modèle pédagogique (option, parité horaire, immersion).

Ce diagnostic mettait en particulier en évidence la montée en puissance de l'enseignement du basque en termes d'effectifs d'élèves pour les trois filières, un niveau de pénétration de cet enseignement très variable d'un secteur à l'autre, des ruptures de continuité à certains endroits (écoles/collège ou collèges/lycée) et de façon générale, un renforcement progressif par la base expliquant en partie des effectifs encore faibles au niveau de l'enseignement secondaire.

A l'appui de ce diagnostic, le volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque a été adopté par le Conseil d'Administration de l'OPLB le 20 octobre 2005, dans le respect de trois principes directeurs :

- Assurer une couverture territoriale cohérente ;
- Garantir une continuité d'enseignement entre les différents niveaux scolaires ;
- Veiller à la libre adhésion des familles.

Ce premier volet a été exclusivement consacré à la structuration et au développement de l'offre d'enseignement du basque et en basque et s'est inscrit pour la première fois dans une logique de politique de l'offre.

Ce document a :

a) Pour l'enseignement secondaire (Public, Enseignement Catholique, Fédération Seaska)

- Etabli des prévisions d'effectifs pour l'enseignement bilingue et immersif ;
- Identifié les établissements susceptibles d'augmenter leur capacité d'accueil ou de créer de nouvelles sections bilingues, afin de garantir sur l'ensemble du territoire Pays Basque la continuité CM2/6^{ème} ;
- Identifié les besoins en formation des maîtres afin de faire face à cette évolution pour les 5 à 6 ans qui viennent.

b) Pour les écoles primaires de l'enseignement privé sous contrat d'association (Enseignement Catholique et Fédération Seaska)

- Formalisé des propositions concrètes de partenariat pour la consolidation des sites existants et la création de nouveaux sites ;
- Validé le projet d'une grille d'analyse commune à l'Education Nationale et à Seaska fixant les critères d'affectation des postes de l'enseignement primaire.

c) Pour les écoles primaires publiques

- Défini les priorités et les procédures à suivre en vue de l'ouverture de nouveaux sites.

Depuis l'adoption de ce texte, trois rentrées scolaires ont déjà eu lieu (2006, 2007 et 2008). Il est aujourd'hui possible de procéder à une première évaluation du dispositif initié en 2005 et d'apprécier comment et dans quelle mesure les orientations définies en octobre 2005 ont été mises en application pour les différentes filières concernées.

Cette évaluation a fait l'objet de la rédaction d'un article (**cf. Document n°2**) paru prochainement dans la revue « Bat soziolinguistika aldizkaria » et qui rend compte dans le détail des travaux menés

et des résultats chiffrés pour l'Enseignement Public, l'Enseignement Catholique et la Fédération Seaska.

1.2. La structuration qualitative de l'enseignement

Concernant les actions menées et les initiatives prises dans le domaine du développement de l'offre d'enseignement, le bilan est sans conteste positif.

Les décisions relevant de la compétence de l'Education Nationale en matière d'ouverture de classes se sont inscrites en cohérence avec les orientations et les activités développées par l'OPLB.

Ce premier bilan invite les partenaires à poursuivre la démarche engagée.

Pour autant, ces premiers résultats encourageants en matière de mise en oeuvre d'une véritable politique de l'offre n'ont pas toujours été perçus comme tels, car contrebalancés par les réalités parfois difficiles vécues sur le terrain par un certain nombre de parents et d'enseignants sur les conditions d'organisation de l'enseignement bilingue : complexité d'organisation, difficulté à gérer trop de niveaux différents au sein d'un même groupe classe, difficulté à atteindre des objectifs de compétence linguistique en basque dans le contexte sociolinguistique actuel, prise en compte insuffisante des particularités propres au fonctionnement d'une école bilingue dans la formation des enseignants...

Parallèlement au développement de l'offre d'enseignement qu'il est stratégique de poursuivre, les efforts de l'OPLB se sont orientés en 2007 vers les dimensions plus qualitatives de l'organisation de l'enseignement bilingue afin de rechercher sur ce chantier de la structuration, la qualité du partenariat établi jusqu'ici avec l'Education Nationale sur le volet développement.

C'est l'objet du Volet 2 de la programmation pluriannuelle, dénommé « Structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque » adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration de l'OPLB en janvier 2008 et qui constitue la deuxième feuille de route majeure des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement, qu'il conviendra à son tour d'évaluer avec rigueur et transparence.

Le document définit sept orientations résumées dans le tableau ci-dessous et détaillées dans le document ci-joint (**cf. Document n°3**).

1er et 2nd degré - toutes filières	Orientation 1 : Structurer le dispositif d'apprentissage de la langue basque à l'école par la définition des compétences à atteindre et la mise en oeuvre des procédures d'évaluation et de certification, à tous les niveaux pour l'ensemble des filières
1er degré - toutes filières	Orientation 2 : Adapter les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants du 1 ^{er} degré à la prise en compte des besoins liés aux spécificités d'un enseignement bilingue pour l'ensemble des filières
1er degré - bilingue à parité horaire	Orientation 3 : Produire un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues du premier degré, tenant compte à la fois des impératifs d'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et de la spécificité de l'enseignement bilingue Orientation 4 : Mettre en oeuvre un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues alliant calcul théorique des besoins et organisation pratique des enseignements Orientation 5 : Permettre et accompagner des expérimentations pédagogiques nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré
1er et 2nd degré - immersion	Orientation 6 : Finaliser une convention entre l'Education Nationale et la fédération Seaska définissant des outils de gestion partagés concernant l'affectation des moyens d'enseignement du premier degré, la fixation des dotations horaires du second degré, les modalités d'ouverture de nouveaux établissements et l'évaluation des capacités linguistiques
2nd degré - bilingue à parité horaire	Orientation 7 : Mettre en oeuvre un plan de consolidation de l'enseignement bilingue en collège et lycée par l'augmentation des heures d'enseignement dispensées en langue basque

La mise en œuvre complète de ces sept orientations constitue un vaste chantier qui nécessitera pour une partie d'entre elles d'être poursuivi sur plusieurs années.

A ce stade (début septembre 2008), l'état d'avancement dans la concrétisation de ces objectifs peut être ainsi résumé :

Orientation 1 :

- Expérimentation prévue au cours de l'année 2008/2009 pour l'évaluation des compétences en langue basque fin CM2
- Démarches à poursuivre avec le ministère pour les autres niveaux

Orientation 2 : Non initié

Orientation 3 :

- Elaboration et diffusion prévue durant l'année 2008/09

Orientation 4 :

- A été mise en œuvre pour la préparation de la rentrée 2008

Orientation 5 :

- Deux écoles publiques ont déposé un dossier de demande d'expérimentation pour la rentrée 2008 : $\frac{3}{4}$ d'enseignement en basque, $\frac{1}{4}$ d'enseignement en français pour les petite, moyenne et grande sections
- Dix écoles de l'enseignement privé catholique ont engagé une procédure de régularisation concernant une organisation pédagogique déjà en place : enseignement entièrement en basque pour les petite et moyenne sections

Orientation 6 :

- Un projet de texte élaboré en commun par les services de l'Inspection Académique, de l'OPLB et de Seaska est actuellement en cours d'examen au niveau des instances décisionnelles de chacun des partenaires concernés.

Orientation 7 : Non initié

1.3. La production de matériel pédagogique

Depuis le démarrage de la Convention Spécifique Pays Basque, l'effort mené en faveur de la production de matériel pédagogique en langue basque a été constant :

- A la fin de l'année 2007, 6 programmes éditoriaux avaient déjà été validés pour un coût total de 961 000 €
 - ↳ 49 outils pédagogiques ont vu le jour grâce à ces programmes :
 - 10 manuels
 - 20 cahiers d'activité pour élèves
 - 8 séries d'affiches ou panneaux muraux
 - 8 ouvrages de littérature jeunesse
 - 3 CD, mallettes...
 - ↳ 9 autres étaient en préparation :
 - 1 manuel
 - 1 cahier d'activités pour élèves
 - 4 ouvrages de littérature jeunesse
 - 3 CD, mallettes...

Les efforts déjà entrepris ont permis de répondre à la situation d'urgence qui prévalait il y a quelques années. Pour autant, cette activité demeure stratégique au cœur du nouveau Projet de Politique Linguistique, et au croisement de plusieurs thématiques : l'enseignement, la qualité de la langue, la transmission familiale, l'édition...

2008 a été mis à profit pour lancer un nouveau programme éditorial dans le respect des procédures définies par le Conseil d'Administration du 30 mai 2006.

Sur la base de l'avis d'opportunité formulé par le Comité technique qui s'est tenu le 9 avril 2008, le Conseil d'Administration du 15 mai 2008 a décidé :

- De valider la mise en route d'un programme éditorial G constitué des supports et ouvrages pédagogiques suivants proposés par Ikas pour un coût total prévisionnel de 95 190 € :
 - ↳ Deux albums de littérature jeunesse accompagnés d'un CD (en basque unifié et en souletin) → coût total prévisionnel de 20 266€
 - *Adixkide onak / Les bons amis*, Les classiques du Père Castor, éd. Flammarion
 - *Gatu ttipi galdua / Petit chat perdu*, Les classiques du Père Castor, éd. Flammarion
 - ↳ Deux Cahiers d'activités de CM2 de la collection Tavernier → coût total prévisionnel de 12 250 €
 - Sciences CM2
 - Technologie CM2
 - ↳ Réimpression de trois albums de littérature jeunesse (en basque unifié) → coût total prévisionnel de 18 000 €
 - *Yakouba*, de Thierry Dedieu, Seuil jeunesse

- *Otso bihozbera / Le loup sentimental*, de Geoffroy de Pennart, Kaleidoscope
 - *Otsoa itzuli da / Le loup est revenu*, de Geoffroy de Pennart, Kaleidoscope
- ↳ Réimpression *du Fichier mathématiques CM1* publié en 2002 (programme A) → coût total prévisionnel de 4 794 €
 - ↳ Réimpression *du Fichier mathématiques CE2* publié en 2004 (programme B) → coût total prévisionnel de 20 400 €
 - ↳ Réimpression *du Fichier mathématiques CE1* publié en 2003 (programme A) → coût total prévisionnel de 19 480 €

Par ailleurs, conformément à la convention signée pour quatre ans en juin 2006 entre le Rectorat, l'OPLB et le Centre Ikas, l'Office Public finance chaque année le fonctionnement du Centre Ikas par le versement d'une subvention précédemment fixée à hauteur de 142 000 € et dont le montant définitif pour l'année 2008 sera précisé lors d'un prochain Conseil d'Administration.

1.4. Les projets linguistiques développés par les établissements scolaires

Les équipes de direction et d'enseignants des établissements scolaires qui dispensent un enseignement en basque, initient régulièrement des projets d'école visant une utilisation du basque en dehors du cadre strictement scolaire : échanges avec d'autres écoles, ateliers culturels d'expression basque, animations diverses...

Dans un contexte sociolinguistique où la grande majorité des élèves scolarisés dans les filières bilingues sont issus de familles non bascophones, ce type de projets contribuent largement à consolider les filières d'enseignement du basque car ils ont pour effet de socialiser l'utilisation de la langue au-delà du temps scolaire, de susciter la pratique de la langue au sein des établissements scolaires, en dehors des cours, et encouragent par là même la motivation des élèves, des familles et des enseignants.

L'appel à projets réservé aux associations et opérateurs privés n'étant pas ouvert aux demandes émanant des établissements scolaires, il a été décidé de mettre en place en 2008 un fonds d'aide aux projets linguistiques portés par les établissements scolaires, d'un montant de 40 000 €.

L'appel à projets a été officiellement ouvert le 11 juin 2008 et la date limite de réception des dossiers a été fixée au 25 septembre 2008 (**cf. Document n°4 : information diffusée aux écoles**).

L'examen par le Conseil d'Administration sera précédé d'un Comité technique d'instruction dont la composition sera définie en concertation avec les autorités académiques.

Les critères principaux de choix porteront sur la dimension linguistique du projet et son caractère complémentaire vis-à-vis du processus d'apprentissage scolaire de la langue.

2. La coopération transfrontalière avec la Communauté Autonome d'Euskadi

Initié dès la création de l'OPLB, dans le prolongement du protocole déjà existant entre le Gouvernement basque et la MOP, la coopération avec le Communauté Autonome en matière de politique linguistique a franchi un nouveau palier qualitatif avec la signature le 7 février 2007 d'une convention cadre entre l'OPLB et le Ministère de la Culture du Gouvernement Basque.

Cette convention fixe les modalités d'un partenariat transfrontalier en matière de politique linguistique dans le respect de l'autonomie de décision et des règles de fonctionnement de chacun

des organismes concernés. Une annexe annuelle décline par ailleurs le programme d'activité que les deux partenaires envisagent de concrétiser d'une année sur l'autre.

Ce partenariat a principalement porté jusqu'ici sur la création d'un fonds commun pour soutenir les actions linguistiques développées par les acteurs associatifs et privés du Pays Basque de France et sur l'organisation concertée de la IV^{ème} enquête sociolinguistique.

2.1. Le fonds commun et l'appel à projets

Le fonds commun alimenté par les deux partenaires pour soutenir les opérateurs associatifs et privés dans le domaine de l'action linguistique est activé par le biais d'un appel à projets qui a été organisé pour la première fois en 2007.

Les projets aidés et les critères de choix avaient déjà fait l'objet d'une présentation détaillée auprès des membres du Comité Consultatif le 11 juillet 2007.

Depuis, ce premier appel à projets a été officiellement clôturé au cours du premier semestre 2008, et un nouvel appel à projets a été lancé et organisé en 2008.

2.1.1 Clôture de l'appel à projets 2007

Sur les 51 projets que l'OPLB et le Gouvernement Basque avaient décidé d'aider en 2007 :

- 2 ont été annulés sur décision du porteur de projet
- Pour 12 d'entre eux, les pièces justificatives n'ont pas permis de verser la totalité de l'aide initialement prévue (faibles écarts dans la majorité des cas)
- 37 projets ont été financièrement soldés à hauteur de l'aide initialement prévue
 - ↳ Soit au total : 1 424 880,72 € (98,3% de l'aide initialement prévue)
 - Dont contribution :
 - OPLB : 98 2676,11 €
 - Gouvernement Basque : 442 204,61 €

2.1.2 Appel à projets 2008

En 2008, le fonds commun a été porté à 1 480 000 € (1 450 000 € en 2007) et a été alimenté à hauteur de :

- ↳ 1 020 000 € par l'OPLB
- ↳ 460 000 € par le Gouvernement Basque

Sur cette enveloppe, l'OPLB a mobilisé 140 000 € dans le cadre de la convention signée avec Euskaltzaindia le 24 janvier 2008 à Bilbao au siège de l'Académie.

Le 2^{ème} appel à projets réservé aux opérateurs associatifs et privés du Pays basque de France a été organisé comme l'année précédente en début de l'année 2008.

Les résultats ont fait l'objet d'une présentation publique le 26 mai 2008.

Cf. Document n°5 : décisions relatives à l'appel à projets 2008.

Cf. Document n°6 : tableau de synthèse des aides attribuées.

2.2. L'enquête sociolinguistique

L'enquête sociolinguistique constitue la deuxième illustration concrète du partenariat étroit développé avec la Communauté Autonome d'Euskadi. Ce type d'outils est indispensable pour bien connaître la situation linguistique sur laquelle on souhaite agir, pour apprécier l'impact des politiques menées et pour permettre à l'ensemble des acteurs sociaux de partager cette analyse.

Les trois enquêtes organisées par la Communauté Autonome d'Euskadi en 1991, 1996 et 2001 intégraient déjà le Pays Basque de France dans leurs champs d'étude.

Réaliser ensemble celle de 2006 constituait en soi une étape importante puisque pour la première fois, dans la continuité du partenariat précédemment établi avec l'Institut Culturel Basque, les pouvoirs publics de part et d'autre de la frontière coopéraient à la mise en œuvre d'une action commune. La CAE a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour l'ensemble du Pays Basque. Concernant le Pays Basque de France, l'OPLB a confié à l'INSEE le soin de définir l'échantillon et a veillé à ce que le prestataire retenu pour la réalisation des enquêtes (entreprise SIADECO) puisse travailler dans le respect du cahier des charges qui lui était défini : enquêteurs, choix des enquêtés...

L'OPLB a par ailleurs apporté sa contribution à différentes étapes du dispositif : rédaction et traduction des synthèses, diffusion des résultats,...

Les résultats de l'enquête sociolinguistique menée en 2006 confirment pour le Pays Basque de France les tendances lourdes déjà mises en lumière dans les trois enquêtes précédentes : le nombre de personnes bascophones continue de diminuer tant en valeur relative qu'en valeur absolue. Deux paramètres démographiques majeurs continueront de peser dans les années qui viennent dans le sens du prolongement de cette tendance :

- la population du Pays Basque nord continue d'augmenter fortement de par le solde migratoire,
- plus du tiers des bascophones ont plus de 65 ans.

Par contre, cette quatrième enquête sociolinguistique prouve qu'il est également possible de renverser cette tendance en Pays Basque de France.

La précédente enquête mettait en évidence l'arrêt du déclin de la langue pour les jeunes générations. Cet espoir se confirme en 2006 avec un certain nombre d'indicateurs qui évoluent même à la hausse pour la première fois : aptitude linguistique en augmentation, taux d'utilisation plus important, transmission meilleure, gains de locuteurs plus importants que les pertes... Ce changement de tendance est particulièrement observé dans la zone côtière et le Labourd intérieur (zones les plus peuplées). Cette nouvelle donne, au niveau des plus jeunes, s'appuie aussi sur des attitudes favorables à la mise en place de mesures pour développer la présence de la langue basque dans l'enseignement, les médias ou les services publics.

L'OPLB n'avait pas attendu les résultats de cette enquête pour fonder son projet de politique linguistique sur la recherche de cette dynamique privilégiant les jeunes générations.

L'enquête présente cependant le grand intérêt de confirmer la pertinence de cette démarche, de montrer que le déclin n'est pas irréversible tout en rappelant la gravité de la situation de la langue basque en Pays Basque de France.

Complémentairement aux documents édités en quatre langues par le Sous-Ministère de la Politique Linguistique du Gouvernement basque, et à la synthèse produite par l'OPLB à l'attention du grand public, il nous a paru utile que les résultats pour le Pays Basque de France fassent également l'objet d'une analyse détaillée, pour alimenter la réflexion de tous ceux, élus, professionnels et responsables associatifs, qui travaillent ou qui souhaitent davantage s'engager au service de la langue basque.

L'OPLB a pour cela sollicité Erramun Bachoc, membre du Comité Consultatif au titre des personnes ressources en sociolinguistique, qui de par ses engagements précédents avait déjà contribué aux trois enquêtes précédentes.

Sa contribution a fait l'objet de l'édition d'un rapport, rendu public dans le cadre d'une conférence qui s'est tenue le 15 juillet 2008 en présence des membres du Comité Consultatif ayant répondu à l'invitation.

3. Les partenariats avec les institutions et opérateurs publics

Au fil du temps, l'OPLB est devenu l'interlocuteur légitime et naturel de l'ensemble des acteurs publics souhaitant développer un projet à caractère linguistique ou favoriser une présence plus forte de la langue basque dans leur fonctionnement.

Ces partenariats sont d'autant plus stratégiques qu'ils permettent d'associer un plus grand nombre d'acteurs publics et institutionnels à la mise en œuvre d'une politique en faveur de la langue basque.

Les partenariats établis sont de nature très variable, et à ce stade, ils se sont développés en plusieurs directions :

- Les conventions avec les communes et les Communautés de communes et le réseau des techniciens de la langue ;
- Le partenariat avec le Conseil Général, la CAF de Bayonne et la MSA sur les structures d'accueil de la petite enfance ;
- Le dispositif de certification linguistique co-géré avec l'université ;
- Le partenariat établi avec l'ARPEL et l'ICB en matière d'édition ;
- Le soutien à un projet de recherche du centre Iker.

3.1. Les conventions avec les communes et les Communautés de communes et le réseau des techniciens de la langue

Afin de faire en sorte que la politique publique en faveur de la langue basque puisse aussi être impulsée et mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie, l'Office Public de la Langue Basque a proposé aux collectivités qui le souhaitaient (Communautés de communes ou communes de grande taille) de s'engager par convention dans une démarche visant deux objectifs majeurs :

→ Promouvoir l'usage du basque dans la vie municipale (accueil du public, documents de communication, signalétique, délibérations...)

→ Relayer ou initier à l'échelle du territoire communal ou intercommunal des actions de promotion de la langue basque en lien avec les axes de travail et les orientations définis dans le cadre du Projet de Politique Linguistique.

- Afin de permettre aux collectivités d'assurer la fonction d'animation nécessaire à la réalisation de ce double objectif, les conventions de partenariat signées entre l'OPLB et la collectivité prévoient le recrutement d'un « technicien de la langue » (**cf. Document n°7 : fiche de poste type**), et la mise en place de Comités de Pilotage OPLB/Collectivités fixant les orientations et assurant le suivi des activités développées par le technicien.

6 conventions ont été à ce jour signées :

↳ Communauté de Communes Sud Pays Basque

La convention a été signée le 20 juin 2006 et un technicien à temps complet a pris ses fonctions le 2 août 2006. Depuis les dernières élections municipales, une commission langue basque a été créée sous la présidence d'un Vice-président en charge de la langue basque. Cette commission rassemble 13 délégués communautaires dont plusieurs adjoints ou conseillers municipaux délégués à la langue basque au sein de leur commune. Toutes les communes y sont représentées.

En présence des représentants de l'OPLB, cette commission fait fonction de Comité de Pilotage du suivi de la convention entre l'OPLB et la Communauté de Communes.

↳ Communauté de communes de Soule

La convention a été signée le 19 janvier 2007 et un technicien à temps partiel (16 h par semaine) a pris ses fonctions le 1er novembre 2006. Depuis les dernières élections municipales, une commission langue basque déjà existante a été réinstallée sous la présidence d'un délégué à la langue basque. Cette commission rassemble 5 délégués communautaires.

En présence des représentants de l'OPLB, cette commission fait fonction de Comité de Pilotage du suivi de la convention entre l'OPLB et la Communauté de Communes.

↳ Communauté de communes Errobi

La convention a été signée le 7 mars 2007 et un technicien à temps complet a pris ses fonctions le 1er février 2007. Suite aux dernières élections municipales, le Comité de Pilotage de suivi de la convention a été réinstallé sous la Présidence du Président de la communauté de communes. Ce comité rassemble 6 délégués communautaires.

↳ Les trois communautés de communes de Basse Navarre (Amikuze, Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri)

La convention a été signée le 14 mars 2007 et un premier technicien à temps complet a pris ses fonctions le 6 mars 2007 et a démissionné en décembre. Un nouveau technicien a été recruté à partir du 1^{er} septembre.

Suite aux élections municipales, le Comité de Pilotage déjà existant a été réinstallé. Il est composé de 8 délégués communautaires issus des trois Communautés de communes : Amikuze (2), Iholdi-Oztibarre (2), Garazi-Baigorri (2).

↳ La Ville de Bayonne

La convention a été signée le 21 décembre 2006 et un technicien a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2007.

Suite aux dernières élections municipales, le Comité de Pilotage de suivi de la convention a été réinstallé. Présidé par le délégué à la langue basque, il rassemble 5 adjoints et 2 conseillers municipaux en présence des directeurs des services concernés par l'ordre du jour.

↳ La Ville de Biarritz

La convention a été signée le 16 juillet 2007. Depuis les dernières élections municipales, le Comité de Pilotage a été installé sous la présidence du délégué à la langue basque. Le Comité rassemble le maire, sept adjoints, trois conseillers municipaux, et s'appuie aujourd'hui sur un Bureau de la langue basque constitué de deux personnes.

- Au-delà du travail technique de traduction et d'animation, relatif à l'utilisation de la langue basque dans la vie municipale (signalétique, communication, toponymie...), les techniciens de la langue basque ont parallèlement développé des activités dans deux directions :

↳ Activités d'animation ou de promotion de la langue basque sur le périmètre de la collectivité :

- Diffusion et promotion d'un catalogue édité pour l'ensemble du Pays Basque de part et d'autre de la frontière, et répertoriant livres, disques, jeux, outils multimédias... pour les enfants et jeunes de 0 à 16 ans.
→ Mené en mars 2007 par la Communauté de communes Sud Pays Basque
- Edition et diffusion d'une plaquette répertoriant l'ensemble des écoles dispensant un enseignement du basque et en basque sur le secteur.
→ Mené sur trois secteurs différents au printemps 2008 : Communauté de communes Errobi, Communauté de communes Sud Pays Basque,

- Biarritz (+ conférence sur l'enseignement du basque dans le cas de Biarritz)
- Animation en basque proposée aux écoles du secteur sur le thème d'Olentzero (exposition, contes, fabrication du charbon...).
→ Mené en novembre et décembre 2007 par la Communauté de communes Errobi
 - Diffusion dans les écoles du secteur d'un CD des Fables de La Fontaine en langue basque ainsi que des textes correspondants.
→ Mené en 2007 par les Communautés de communes de Basse Navarre
 - Edition et diffusion d'un mini lexique à l'attention des familles et des professionnels de la petite enfance, ciblé sur la communication quotidienne enfant/adulte.
→ Mené en 2008 par la Communauté de communes de Soule et la Ville de Biarritz
 - Organisation de trois stages de langue basque de trois jours chacun (sur les vacances scolaires), réservé aux 15/25 ans.
→ Mené en 2008 par la Communauté de communes de Soule en partenariat avec AEK Soule
 - Organisation de spectacles en langue basque pour les écoles et les crèches du secteur.
→ Mené en juin 2008 par la Ville de Bayonne et la Communauté de communes de Soule (Crèche + Bibliothèque, contes pour promotion catalogue 0-5 ans)
 - Développement d'une expérimentation d'Espace Numérique de Travail (ENT) bilingue dans 2 écoles.
→ Mené en 2008 par la Ville de Bayonne
 - Achat de matériel en langue basque et animations pour la petite enfance.
→ Mené en 2008 par la Communauté de communes de Soule
 - Mise en place d'un réseau de traducteurs.
→ Mené en 2008 par la Communauté de communes de Soule
 - ...

Les activités, pour la majorité d'entre elles, ont fait l'objet d'un cofinancement par l'OPLB.

↳ Plans de formation des agents des collectivités :

Au cours des derniers mois, les différents Comités de Pilotage se sont saisis de la question de la formation à la langue basque des agents des collectivités publiques.

Pour l'année 2007/2008, les Communautés de communes d'Errobi et de Sud Pays Basque ont mis en œuvre un premier plan de formation :

- 15 agents concernés à la Communauté de communes Sud Pays Basque : action d'initiation et de sensibilisation pour les salariés de la Communauté de communes ;
- 19 agents concernés à la Communauté de communes Errobi : plan de formation ciblé après diagnostic pour les agents de 7 communes différentes.

Par ailleurs une vingtaine d'agents issus des communes de Sare, Ascain, Hendaye, Biarritz et Macaye ont poursuivi ou démarré leur formation ainsi que 45 agents du Conseil Général.

Soit plus de 110 agents au total pour 2007/2008.

AEK s'est vu confier en tant que prestataire, la mise en œuvre de ces formations pour l'ensemble des collectivités concernées (plus une formation interne au Conseil Général en 2007/08).

Les communes de Bayonne et de Biarritz, les Communautés de communes Sud Pays Basque et d'Errobi ont déjà procédé ou sont en train de procéder à une large consultation auprès de leurs salariés ou des agents municipaux de leur périmètre, pour recueillir les besoins de formation dans la continuité des actions qui se terminent en décembre 2008.

Les efforts et les réflexions en cours visent à améliorer le dispositif dont l'enjeu est important pour le développement actuel et futur de la présence de la langue basque au sein des collectivités :

- Homogénéiser les pratiques et les calendriers et faciliter ainsi les relations de travail avec AEK ;
- Articuler les plans de formation avec les exercices budgétaires des collectivités ;
- Préciser les priorités de formation en lien avec des objectifs de politique linguistique des collectivités visant l'utilisation de la langue basque en cours et après formation.

3.2. Le partenariat avec le Conseil Général, la CAF de Bayonne et la MSA sur les structures d'accueil de la petite enfance

Relais de la famille, les structures et les professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance occupent une place de plus en plus importante au sein de notre société. Pendant la durée de garde, l'enfant est exposé à une ou plusieurs langues, celle(s) pratiquée(s) par la ou les personnes qui en ont la charge. Cette exposition aura un impact variable, jamais négligeable, souvent important. Dans un contexte où la majorité des familles vivant au Pays Basque ne sont pas bascophones, où la transmission familiale de la langue se fait difficilement, y compris au sein des familles bascophones, où les parents désireux de transmettre la langue à leurs enfants ne sont pas toujours en capacité de le faire faute d'un niveau de maîtrise suffisant de la langue, où enfin le temps passé par l'enfant en dehors de la cellule familiale s'est accru, les professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance constituent un relais particulièrement stratégique pour la transmission de la langue.

→ L'enjeu consiste dès lors à construire avec les structures et les professionnels de la petite enfance, une offre de services en langue basque, venant soutenir la transmission de la langue. L'objectif est d'offrir la possibilité, aux familles qui le souhaitent, de faire appel à des professionnels de la petite enfance utilisant la langue basque avec leurs enfants.

La décision du Conseil d'Administration de l'OPLB du 16 avril 2008 vise avant tout à structurer l'organisation d'une offre de services en langue basque dans le cadre des établissements assurant l'accueil collectif non permanent d'enfants (précédemment dénommés crèches et haltes garderies).

Le document adopté a fait l'objet d'un travail partenarial avec les services de la CAF de Bayonne et de la PMI,

- afin que la politique mise en œuvre par l'OPLB s'inscrive en cohérence avec les autres dispositifs publics et cadres réglementaires régissant l'accueil collectif des jeunes enfants dans des structures spécialisées,
- dans le double objectif d'assurer la transmission de la langue, tout en garantissant la qualité de l'accueil.

Il s'adresse à tous les responsables des structures d'accueil existantes ou en projet, souhaitant, dans le respect du libre choix des familles, proposer une offre de services en langue basque. Les opérateurs qui le souhaitent, sont invités à définir leur projet linguistique, en prenant appui sur l'un des 3 modèles de référence suivants :

- ↳ Modèle A : les professionnels de la structure offrent un accueil individualisé en basque ou en français, selon le choix des familles.
- ↳ Modèle B : l'accueil est assuré en langue basque pour l'ensemble des enfants fréquentant la structure.
- ↳ Modèle C : l'accueil est assuré paritairement en langue basque et en français pour tous les enfants fréquentant la structure.

Chacun de ces trois modèles de référence fait l'objet d'un cahier des charges précisé en annexe (cf. Document n°8).

Afin de faciliter la lisibilité de l'offre, et permettre aux familles de se positionner en toute connaissance de cause, il a été décidé de mettre en place une procédure de labellisation conduite par l'OPLB en partenariat avec le Conseil Général, la CAF de Bayonne, et la MSA des Pyrénées-Atlantiques. Cette procédure pourra être activée pour des structures d'accueil existantes ou en projet.

- Concernant les structures d'accueil existantes :

Le label A, B ou C sera accordé par un comité technique d'attribution des labels et de suivi des établissements labellisés au regard des critères fixés par le cahier des charges et à l'examen d'un dossier de labellisation présenté par l'organisme gestionnaire de la structure, qu'il soit public, privé, ou associatif.

Le comité technique des labels pourra également être sollicité par des structures d'accueil ne répondant pas dans un premier temps aux critères requis mais visant à terme l'un des trois labels.

Dans ce cas de figure, seront identifiées les mesures techniques à mettre en œuvre par l'opérateur pour progresser vers l'objectif fixé.

- Concernant les structures d'accueil en projet :

Les promoteurs d'un projet de création de structure souhaitant organiser un accueil en langue basque seront informés des trois modèles de référence et de la possibilité de structurer leur projet linguistique en s'appuyant sur l'un des trois labels.

Pour choisir entre les 3 modèles, les promoteurs du projet devront tenir compte de l'environnement dans lequel ils se situent, des structures d'accueil déjà existantes dans le secteur, des éléments du projet éducatif et social qu'ils souhaitent privilégier...

Le comité technique d'attribution des labels et de suivi des établissements labellisés sera composé de représentants de l'OPLB, de la CAF de Bayonne, du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, et de la MSA des Pyrénées-Atlantiques, désignés par les instances décisionnelles respectives.

Ce comité technique des labels se dotera :

- ↳ de procédures de suivi et d'évaluation de l'ensemble des projets linguistiques labellisés ;
- ↳ d'outils partagés permettant l'échange d'informations sur les nouveaux projets et le suivi de l'évolution de l'offre d'accueil collectif sur le territoire.

L'OPLB apportera en amont de la saisie du comité, sur la partie dont il a la charge, un appui technique à tous les porteurs de projets qui s'inscriront dans cette démarche.

3.3. Le dispositif de certification linguistique co-géré avec l'université

Comme prévu dans son Projet de Politique Linguistique, l'OPLB a démarré en 2008 le travail de définition et de mise en œuvre d'une procédure de certification garantissant l'aptitude linguistique de son titulaire.

Ce dispositif vise avant tout à offrir à toutes les personnes issues des différents systèmes d'apprentissage du basque aujourd'hui existants (enseignement initial, cours pour adultes, formation continue...) un outil officiel de certification, référence pour les processus de formation et la valorisation de cet apprentissage dans le monde du travail.

Ces réflexions ont été engagées, suite à la signature de la convention entre Euskaltzaindia et l'OPLB du 24/01/2008. Cette dernière prévoyait un passage de relais entre Euskaltzaindia et l'OPLB concernant l'organisation de l'épreuve de certification organisée jusqu'ici par l'Académie.

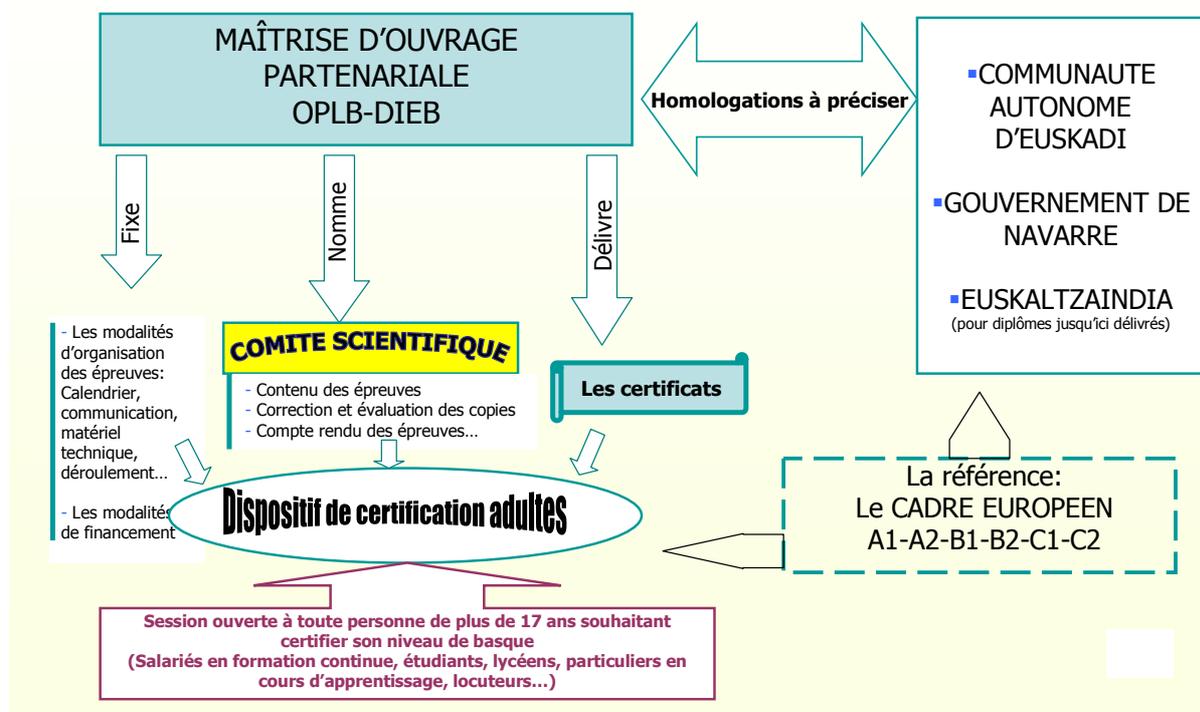
L'OPLB a souhaité inscrire la continuité de l'organisation de cette épreuve dans le cadre d'une procédure de certification visant plusieurs niveaux de compétence, en conformité avec le plus large Cadre Européen Commun de Référence et respectueuse d'un système d'équivalences avec les diplômes existants dans la Communauté Autonome d'Euskadi et en Navarre.

La création de ce dispositif de certification a intégré dès l'année 2008 le programme de travail partenarial établi avec la Communauté Autonome d'Euskadi.

Pour mettre en œuvre ce nouveau système de certification, l'OPLB s'appuiera sur un partenariat avec le Département Interuniversitaire d'Etudes Basques fonctionnant sous le double sceau des Universités de Pau et des Pays de l'Adour et Michel Montaigne de Bordeaux 3. Les présidents d'université concernés ont donné leur accord de principe pour la constitution d'une maîtrise d'ouvrage partenariale OPLB - Département Interuniversitaire d'Etudes Basques chargée de définir et de mettre en place le nouveau dispositif qui, dès l'année 2009, devra être en mesure au minimum d'organiser l'épreuve jusqu'ici existante.

Un Comité de Préfiguration composé de représentants de l'OPLB, du Département Interuniversitaire d'Etudes Basques, d'enseignants de basque et de représentants d'AEK sera installé en septembre pour conduire la réflexion.

Le schéma ci-dessous synthétise les grands principes du système aujourd'hui envisagé :



3.4. Le partenariat établi avec l'ARPEL et l'ICB en matière d'édition

Fin 2007, l'Agence Régionale Pour l'Écrit et le Livre en Aquitaine (ARPEL), a réalisé une étude de l'édition en langue basque et en occitan en Aquitaine, sur commande :

- ↳ du Conseil Régional d'Aquitaine qui l'inscrit dans la continuité de l'étude sur l'Édition en Aquitaine réalisée en 2005 par l'ARPEL, de l'étude de l'ASFORED (2006), de l'Étude des langues et cultures régionales réalisée par le CESR, du lancement Aquì Oc, et de la création de l'Amassada ;
- ↳ de l'Office Public de la Langue Basque, qui souhaitait définir dans le domaine de l'édition les axes de travail à prioriser, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Politique Linguistique, voté par son Conseil d'Administration en décembre 2006. Considérant que l'apprentissage de la langue doit également pouvoir s'appuyer sur son usage à travers la lecture et d'autres supports de l'édition en langue basque, le Projet de Politique Linguistique s'est fixé pour objectif de faciliter la structuration d'une chaîne opérante pour l'édition en langue basque, au service d'une offre attractive et accessible. Ainsi les orientations et axes de travail déclinés dans ce volet, traitent tout autant de l'offre éditoriale, de sa qualité et de sa complétude, que de sa diffusion auprès d'un large public, via la professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre, et les actions de promotion de l'édition.

Pour la partie langue basque, l'étude a été menée sur la base d'un panel réunissant 4 maisons d'édition publiant régulièrement en langue basque, un diffuseur (le seul spécialisé dans l'édition en

langue basque), et 5 libraires. Ont été également consultées trois associations oeuvrant dans la promotion de la littérature basque. L'ICB a également été étroitement associé aux différentes étapes de la procédure.

La première partie de l'étude propose une analyse de la situation du monde du livre basque considéré à travers le prisme économique et dans le respect de la chaîne du livre et des missions qui incombent à chacun de ses acteurs.

Cette analyse est suivie d'une série de préconisations formulées par l'ARPEL dans le souci de répondre aux attentes et aux besoins des éditeurs, des diffuseurs, des libraires et des bibliothécaires. Elles sont regroupées autour de trois pôles d'activités : la production, la commercialisation, et la communication.

Ces préconisations sont précédées d'un certain nombre de questionnements relatifs au partage des compétences et aux dispositifs d'aide institutionnelle.

Depuis la production du rapport d'étude par l'ARPEL, un temps de concertation a été organisé avec les opérateurs de l'édition en langue basque, pour recueillir leurs avis sur les préconisations formulées par l'ARPEL.

Tout au long de la réflexion un partenariat étroit s'est poursuivi avec l'ICB. La thématique de l'édition se situant de fait au croisement des missions des deux organismes, il a été décidé, par souci d'efficacité et de cohérence, de privilégier à l'avenir une démarche très concertée sur ce domaine, qui prendra la forme d'un programme d'activité défini en commun. Le document ci-joint (**cf. Document n°9**) est une première déclinaison de ce mode opératoire. En prenant appui sur les préconisations concrètes formulées par l'ARPEL, il recense les opérations et activités qui seront mises en œuvre de manière prioritaire, en précisant pour chacune d'entre elles les modalités du pilotage : ICB, OPLB ou les deux ensembles. Par ailleurs, pour les opérations requérant une forte technicité, un partenariat avec l'ARPEL sera recherché.

Une présentation plus détaillée de ce programme fera l'objet d'une réunion d'information à laquelle seront invités les différents acteurs de l'édition en langue basque.

3.5. Le soutien à un projet de recherche du centre Iker

Le Conseil d'Administration a également décidé en mai 2008 de soutenir un projet de recherche pluriannuel proposé par le Centre de recherches Iker, en complément d'autres financements assurés par le Conseil Régional et le Conseil Général.

Le projet *Norantz* porte sur les nouveaux parlars basques. En effet, les évolutions linguistiques (diminution du nombre de locuteurs, de leur proportion au sein de la population, modification des conditions de transmission, bilinguisme de tous les locuteurs bascophones...), génèrent aussi des modifications dans la langue dont les locuteurs sont porteurs.

Par l'observation des évolutions des usages linguistiques et le développement d'outillages d'observation et d'analyse des phénomènes de changement linguistique, ce projet présente l'intérêt d'éclairer d'un point de vue technique les actions mises en œuvre par les divers intervenants en matière de transmission et de préservation de la qualité de la langue.

La mise en œuvre de ce projet se déroulera sur trois ans à partir de l'automne 2008.

4. Les outils et opérations développés en maîtrise d'ouvrage

Les activités relatives à l'enseignement du basque, l'appel à projet pour les opérateurs associatifs, l'enquête sociolinguistique, le réseau de techniciens de la langue, la procédure de labellisation des crèches, le nouveau dispositif de certification linguistique, les modalités d'intervention en matière d'édition, le projet de recherche *Norantz...* sont des dispositifs initiés, mis en place ou soutenus par l'OPLB en partenariat avec une autre institution ou opérateur public, concerné par cette thématique ou disposant d'une compétence officielle dans ce domaine .

L'existence d'un cadre préalable fixé par le Projet de Politique Linguistique est ici extrêmement précieuse et permet à l'OPLB de structurer progressivement une politique linguistique publique en faveur de la langue basque associant d'autres acteurs publics, dans le respect des orientations retenues dans le projet de l'année 2008. Tout ceci a permis de franchir sans conteste un palier important dans la diversité des thématiques travaillées (petite enfance, édition, certification du niveau de langue, recherche...) et dans l'élargissement des partenaires publics engagés auprès de l'Office.

Mais l'année 2008 a vu également l'OPLB poursuivre ou initier un certain nombre de projets ou de dispositifs qu'il développe en maîtrise d'ouvrage propre en complément des dispositifs partenariaux.

4.1. La réception de la chaîne bascofone ETB1 en Pays Basque de France

Le Projet de Politique Linguistique adopté en 2006, a confirmé la volonté des institutions réunies au sein de l'OPLB de permettre et de veiller à une réception de qualité pour la chaîne bascofone ETB1.

Les frais de maintenance des 40 émetteurs sont aujourd'hui supportés par ETB pour 26 d'entre eux, et par le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque pour 14 d'entre eux. Ce dernier fait ensuite appel à l'OPLB et à la Communauté d'Agglomération du BAB, dont les contributions couvrent la totalité du coût de maintenance facturé au Syndicat par le prestataire TDF.

Cette réception selon le mode analogique est aujourd'hui fragilisée de par l'obsolescence d'un certain nombre de matériels et de par la dégradation de la réception en certains endroits due aux modifications récentes générées par l'ouverture de nouveaux canaux TNT.

Mais surtout, la disparition programmée de la diffusion analogique pose la question de la pérennité de la réception de la chaîne ETB1 en Pays Basque de France.

C'est pourquoi l'OPLB est mobilisé depuis sa création sur ce dossier avec deux objectifs :

- Améliorer et préserver autant que faire se peut les conditions de réception actuelles d'ETB1, à la fois pour la réception analogique et pour la réception numérique lorsque celle-ci est déjà possible ;
- Définir un « schéma directeur » garantissant à terme une réception de qualité en numérique pour l'ensemble du territoire.

Concernant le premier objectif, l'OPLB conseille et assiste ETB dans ces relations avec les institutions et opérateurs français (CSA, TDF, opérateurs Télécom...).

En 2008, ce travail a permis deux améliorations significatives dans les modalités de réception :

- Diffusion d'ETB1 en mode numérique par Numéricâble auprès de ses abonnés sur l'ensemble du réseau câblé depuis février 2008, en complément de la diffusion analogique déjà existante ;
- Création d'un faisceau dédié entre le Jaizkibel et Louhossoa, de manière à assurer un acheminement sans déperdition de qualité du signal jusqu'à l'émetteur de Louhossoa, tête

de réseau pour une part importante des réémetteurs de rediffusion analogique d'ETB1, pour le Pays Basque intérieur.

Parallèlement, ETB1 a déposé un dossier de candidature au titre de l'appel à candidatures lancé par le CSA pour l'édition de services de télévision locale diffusés en clair par voie numérique hertzienne depuis La Rhune (zone de Bayonne).

Concernant le second objectif, l'OPLB a commandité en mars 2008 une étude auprès d'un cabinet sur la base du cahier des charges joint en annexe (**Cf. Document n°10**). Les conclusions de cette étude sont attendues pour octobre 2008.

4.2. La plateforme Internet

Toujours en référence avec son Projet de Politique Linguistique, l'OPLB a organisé au printemps 2008 un marché public afin de choisir un prestataire pour l'élaboration d'une plateforme Internet. L'entreprise Novaldi a été retenue et l'ouverture du site est prévue pour la fin de l'année.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- Informer sur la mise en place de la politique publique développée par l'OPLB et ses partenaires publics ;
- Créer un nouveau site sur la langue basque sur la toile complémentaire aux outils déjà existants ;
- Contribuer à l'accroissement de l'usage de la langue basque sur Internet (écrire, écouter) ;
- Proposer un véritable outil d'échange avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs de l'action linguistique (dont le Comité Consultatif) ;
- Informer le grand public sur l'offre de services en langue basque.

4.3. Les activités relatives à la qualité de la langue

- Les services de l'OPLB sont très régulièrement sollicités sur des questions de validation linguistique concernant des termes, des toponymes ou des expressions.

Les demandes émanent principalement des collectivités locales, en lien avec le technicien de la langue lorsqu'il en existe. Elles sont traitées par les chargés de mission de l'OPLB, dans le cadre d'une procédure à ce jour non suffisamment formalisée, mais s'appuyant le plus souvent possible sur l'avis de Beñat Oyharçabal, Vice-président d'Euskaltzaindia, régulièrement sollicité à cet effet.

A titre d'exemple, les activités de validation linguistique ont porté ces derniers mois sur :

- ↳ La traduction du logiciel Iconito (Espace Numérique de Travail pour les écoles primaires) dans le cadre du projet présenté par NRD Consulting et soutenu dans l'Appel à Projets 2007 ;
- ↳ La signalétique de la commune de Mouguerre ;
- ↳ La traduction des messages électroniques des horodateurs de la Ville de Bayonne ;
- ↳ La signalétique relative à la « route du fromage » initiée par le syndicat d'appellation Ossau-Iraty ;
- ↳ Divers supports de communication du syndicat Bil ta Garbi ;
- ↳ ...

Ce travail de validation nécessite d'être mené avec rigueur et précision dans le respect des orientations relatives au chapitre Qualité de la langue du Projet de Politique Linguistique.

La progression de l'usage du basque dans la vie publique multiplie par ailleurs les besoins et nécessite de formaliser aujourd'hui un dispositif permanent pour y répondre.

Le Projet de Politique Linguistique prévoyait la mise en place d'un « Comité d'experts ». La définition des modalités pratiques de fonctionnement de ce comité et son installation restent encore à préciser.

- Dans le même souci de répondre à des besoins croissants, le Conseil d'Administration de l'OPLB a examiné et validé en décembre 2007 le lancement d'un projet d'élaboration d'un dictionnaire français / basque consultable via Internet et a autorisé le Président à poursuivre le montage de ce projet par le dépôt d'un dossier Interreg.

Le dossier correspondant a été déposé le 30 juin 2008 auprès du secrétariat technique conjoint de l'autorité de gestion du programme de coopération Territoriale Espagne - France - Andorre 2007/2013 basé à Jaca (Consortio de la Communauté de Travail des Pyrénées). La tenue du Comité de programmation est prévue à l'automne.

Une fiche de présentation plus détaillée de ce projet est jointe en annexe (**cf. Document n°11**).

4.4. L'aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs

Le Conseil d'Administration de l'OPLB avait retenu en décembre 2005 le principe d'une enveloppe financière afin d'aider les associations à mieux se structurer, sur la base d'objectifs précis portant sur leur organisation.

L'activation de ce dispositif passe par la signature de conventions entre l'association concernée et l'OPLB, fixant l'objectif à atteindre, l'échéance et les modalités d'accompagnement financier par l'Office lorsque l'opération souhaitée nécessite de faire appel à un prestataire ou mobilise fortement l'équipe salariée et les bénévoles de la structure.

A ce jour :

- Une convention a été signée et menée à terme avec l'association Errobi Promotions (Radiokultura) pour mettre en place l'ensemble de la documentation comptable suivant les normes classiques de présentation et organiser la comptabilité sur l'année civile.
- 2 conventions ont été signées et les travaux correspondants sont en train de se dérouler pour :
 - ↳ Herria : réflexion concertée sur les pistes de consolidation et de développement de l'hebdomadaire suite à un diagnostic du positionnement actuel (en partenariat avec le Dispositif Local d'Accompagnement) ;
 - ↳ Euskal Irratiak : réalisation d'un état des lieux juridique et financier de l'ensemble des entités qui composent le réseau des radios d'expression basque.
- 3 conventions sont en cours de préparation avec :
 - ↳ AEK : pour la mise en place d'une comptabilité analytique distinguant les cours du soir, les ikastaldi et les actions de formation permanente ;
 - ↳ la Fédération Seaska : état des lieux sur les aides au fonctionnement des ikastolas apportées par les communes ;
 - ↳ Biga Bai : en vue de mettre en place l'ensemble de la documentation comptable suivant les normes classiques de présentation et organiser la comptabilité sur l'année civile.

4.5. La campagne de promotion des médias bascophones

L'étude visant à repérer les habitudes de fréquentation du Pays Basque de France des TV et radios réalisée par IPSOS à la demande de l'OPLB a permis entre autres de mesurer le niveau d'écoute des médias bascop hones :

- 39% des plus de 13 ans soit 85 700 personnes les écoutent en semaine dont près de 40 000 régulièrement (tous les jours ou presque)
 - ↳ 30% pour la télévision soit 66 000 personnes dont 23 800 régulièrement ;
 - ↳ 26% pour la radio soit 58 600 personnes dont 28 200 régulièrement.

A l'issue, et suite à la décision d'organiser une campagne de promotion des médias bascop hones, le Conseil d'Administration de décembre 2007 a décidé de faire appel à un prestataire pour la mise en œuvre d'une mission répondant à un cahier de charges, avec un double objectif opérationnel :

- Promouvoir les médias bascop hones auprès du grand public : consolider les médias en renforçant leur audience ;
- Promouvoir les médias bascop hones auprès des donneurs d'ordre dont les budgets publicitaires ou de communication influent fortement sur la santé financière des médias : consolider les médias en renforçant leurs ressources.

Après analyse des offres, il a été décidé de scinder le marché en deux lots et de mettre en œuvre tout d'abord la première partie de la campagne de promotion consistant en une série d'actions centrées sur la promotion des médias auprès des donneurs d'ordres (**cf. Document n°12 : descriptif de la campagne**). Cette première partie s'achèvera à l'automne 2008.

La deuxième partie de la campagne, plus orientée vers le grand public, sera réalisée à l'issue.

4.6. Promotion de l'offre éditoriale en langue basque destinée aux 0-5 ans

Par la production d'un guide de l'édition en langue basque destiné aux 0-5 ans, l'Office Public de la Langue Basque a décidé de mettre en place au printemps 2008, pour la première fois, une opération de promotion de l'offre éditoriale en langue basque, en direction du grand public et des professionnels, afin de soutenir et de stimuler leur utilisation dans les lieux d'accueil de la petite enfance et dans les foyers, l'usage de la langue basque.

L'offre éditoriale en langue basque est souvent méconnue du grand public, mais aussi d'une grande partie des parents qui ont choisi pour leurs enfants une scolarité bilingue ou un accueil bilingue en crèche.

Tous ceux qui souhaitent marquer un intérêt supplémentaire pour ce processus d'apprentissage de la langue basque et prolonger ainsi l'effort des équipes professionnelles, ont pu trouver en ce guide une aide précieuse à leur réflexion.

Il a été diffusé gratuitement auprès des 4000 familles dont un enfant est inscrit dans une crèche bilingue, ou en section bilingue ou immersive du premier cycle de maternelle.

- Le guide est bilingue, et présente une offre éditoriale de qualité (plus de 150 produits issus de 15 maisons d'édition), ayant préalablement fait l'objet d'une sélection de la part d'un groupe de professionnels de l'enseignement et de la petite enfance. La sélection est présentée en cinq rubriques (livres, musique, jeux, vidéo, informatique), par collection ou par titre lorsqu'il n'y a pas de collection, un petit texte bilingue rendant compte du contenu de chacun des produits présentés.

La liste des points de ventes participant à l'opération apparaît également à la fin du guide.

A été également rappelée dans ce catalogue l'existence de la production de littérature jeunesse du Centre Pédagogique Ikas diffusée gratuitement dans les écoles dispensant tout ou partie de leur enseignement en basque.

- Conscient qu'une action de promotion de l'offre éditoriale n'est pleinement efficace que si les produits promus sont effectivement accessibles sur les différents bassins de vie du Pays Basque, l'OPLB a mis en place un partenariat avec le diffuseur Elkar, afin d'animer un réseau de 25 libraires et autres points de vente dont 8 grandes surfaces.

La structuration de ce réseau s'est traduit en particulier par la signature de contrats commerciaux garantissant la présence en rayon des produits du catalogue durant les mois de juin et juillet 2008, et la mise à disposition de supports commerciaux (affichage, signalétique...) rendant visible l'opération par le grand public.

- Une évaluation de l'impact de l'opération en terme de vente sera menée en octobre 2008 et permettra de dresser un bilan complet du dispositif, afin d'apprécier l'intérêt de renouveler cette première expérience dans le futur.

Cette opération s'est inscrite de fait au croisement de deux enjeux du projet de politique linguistique de l'OPLB, la petite enfance et l'édition :

- Le premier objectif consiste à faire connaître et sensibiliser le grand public à une offre existante souvent mal connue. L'effet sur l'utilisation de la langue basque est direct : autant de livres, de jeux, de CD... présents dans les crèches et les foyers, et autant de supports supplémentaires pour vivre, jouer et apprendre en langue basque.
- Le second objectif vise à densifier et consolider le réseau d'acteurs de l'économie du livre (éditeurs, diffuseurs, vendeurs) qui prennent en compte les produits en langue basque.

Pour monter cette opération, l'OPLB a pu compter sur la mobilisation d'un nombre important d'acteurs dont la contribution aux différentes étapes du projet a été grandement appréciée :

- les maisons d'édition ayant mis leurs produits à disposition,
- l'équipe de sélection des produits,
- Elkar pour la diffusion,
- les libraires et autres points de vente prenant part à l'opération,
- les collectivités locales et leurs techniciens de la langue basque de Soule, d'Errobi, du Sud Pays Basque, de Biarritz, de Bayonne pour les animations culturelles...